



Versement de fonds suspendus par le notaire

Par Saint Yves

Bonjour,

Je suis héritier d'une succession. La succession s'est assez bien passée et nous l'avons signé le 24 août .
Les fonds devaient nous être versés dans la foulée c'est à dire dans les 48 heures.

Or, aujourd'hui le 12 septembre, nous n'avons toujours rien reçu.

L'accueil du notaire me répond mais aucune réponse du clerc ni du notaire.

Garde t-il mon argent pour le faire fructifier?

Pourquoi ce silence?

Merci pour votre aide,

Par yapasdequoi

Bonjour,

Non, il ne le fait pas fructifier, c'est interdit.

Les fonds sont bloqués parce qu'il manque un accord entre les héritiers.

On ne signe pas une succession, ce n'est pas un document, c'est un processus.

Qu'avez vous signé exactement ? titre du document ?

Par Saint Yves

Bonjour,

LE 24 août 2026 nous avons signé :
UNE ATTESTATION IMMOBILIERE APRES DECES
C'est une attestation de propriété

Avant nous avons eu un
acte de LIQUIDATION et PARTAGE

Il n'y a aucun désaccord entre héritiers.

Par yapasdequoi

Alors rapprochez vous du notaire. On ne peut pas deviner ce qui bloque.

Par Saint Yves

C'est ce que fais quasiment tous les jours et je n'ai pas réponse.

Si je n'ai pas les fonds lundi , je monte un dossier pour la chambre des notaires.